LE MAG #5

SORTIR DES SENTIERS BATTUS !

ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE

PORNIC agglo
PAYS DE RETZ

CONVERSATIONS	2	DOSSIER	9	DE VOUS À NOUS	14	PORTRAITS	19
Transition écologique de l'économie : une opportunité pour le territoire		*L'économie circulaire, levier de croissance & d'innovation*		*Accélérer la transition écologique de votre entreprise*		*Knauf Industries Vers des emballages en plastique 100 % recyclables*	

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Transition écologique de l'économie : une opportunité pour le territoire

REGARDS CROISÉS ENTRE TROIS ACTEURS DE PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

UN ENGAGEMENT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE PEUT AVOIR UN EFFET MOTEUR ET RASSURER LES CHEFS D'ENTREPRISES

Jean-Michel Brard, Président de Pornic agglo Pays de Retz

Quels rôles jouent, ou devraient jouer, les entreprises du territoire face à l'urgence climatique ?

Comment les inciter à endosser les responsabilités qui incombent désormais à toutes et à tous ?

Jean-Michel Brard, Président de Pornic agglo Pays de Retz, Thierry Ricci, pionnier de l'écoconception, fondateur et dirigeant de NatéoSanté, Benoît Lacroix, directeur régional adjoint de l'ADEME, Agence de la Transition Écologique, nous répondent. Regards croisés.

Quel état des lieux dressez-vous de l'écologie/état environnemental sur le territoire, des actions qui y sont menées ?

Jean-Michel Brard : nous avons la chance de vivre sur un territoire riche de biodiversité et relativement préservé en termes d'urbanisation massive ou d'agriculture intensive… Nous pouvons nous en réjouir, mais cela doit également nous inciter à la vigilance. De ce point de vue, les politiques publiques sont de plus en plus concernées. Sur l'agglomération, nous avons ainsi initié le Plan climat air énergie territorial (PCAET), un document établissant une liste d'une soixantaine d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques, ou de promouvoir les énergies renouvelables. Parmi elles : la possible création d'une station Bio GNV à destination des entreprises, un accompagnement dans leur démarche de rénovation énergétique, la mise en place d'une stratégie foncière pour limiter l'artificialisation des sols dans les zones d'activités… Certaines sont à l'étude et d'autres déjà mises en œuvre.

De vos points de vue d'entrepreneurs, comment évoluent les mentalités concernant l'urgence des enjeux climatiques ?

Thierry Ricci : dès 2013, NatéoSanté a su évoluer. Notre métier étant de dépolluer l'air, il n'était plus concevable de continuer à polluer pour dépolluer. Aujourd'hui, cette démarche prend une dimension beaucoup plus importante, car la prise de conscience est là et les modes de

consommation évoluent, de manière assez soudaine d'ailleurs. Faire mieux avec moins de ressources et moins d'énergie, moins de polluants, moins de matières premières : les entreprises commencent à y voir leur intérêt. Je crois vraiment que la Covid-19 a réveillé les consciences ! Pour vous donner un exemple très parlant de ce changement radical des mentalités : en 2015, nous avons effectué la modélisation du cycle de vie de notre appareil de référence écoconçu. On l'a comparé à notre ancien produit pour mesurer précisément son impact environnemental... Mais on ne communique sur les résultats qu'aujourd'hui, alors qu'ils sont étonnants !
Pourquoi ? Parce que les consommateurs sont aujourd'hui prêts à entendre ce discours, ce qui n'était pas le cas en 2015.

Benoît Lacroix : la connaissance sur le changement climatique est clairement en train de s'installer dans le débat national, du côté des collectivités, des entreprises et des particuliers. Chacun a identifié, surtout depuis la crise sanitaire, qu'il fallait faire évoluer nos modes de consommation pour un monde plus durable. L'ADEME reçoit de plus de plus de sollicitations de la part d'entreprises désireuses de faire un point sur leur situation environnementale et de mettre en place des actions concrètes. En 2021, le nombre de dossiers accompagnés par l'ADEME des Pays de la Loire a doublé par rapport à 2020. Un autre signe de ce dynamisme, c'est l'émergence des clubs d'entreprises. Je pense à DRO (les Dirigeants responsables de l'ouest) ou encore l'association Ruptur, pour une nouvelle ère industrielle, ces réseaux sont particulièrement moteurs dans leur domaine. Ils s'appliquent en interne à mettre en place plusieurs programmes, testent les bonnes conduites et innovations, qu'ils dupliquent ensuite au sein des entreprises adhérentes si cela fonctionne.

Comment fait-on pour convaincre ses partenaires des bénéfices à tirer de la transition écologique ?

J-M.B. : différents leviers peuvent être actionnés tels que le coût de l'énergie qui doit les amener à envisager d'autres solutions, ou la santé et la qualité de vie de leurs collaborateurs, le fait de donner plus de sens à leurs métiers... C'est d'ailleurs devenu un argument pour recruter et fidéliser. Je suis aussi convaincu qu'un engagement collectif sur le territoire peut avoir un effet moteur et rassurer les chefs d'entreprises. Bientôt, cet engagement deviendra de toute manière une obligation réglementaire, la loi Climat et Résilience intégrant notamment des critères environnementaux aux marchés publics.

T.R. : une fois la production de nos purificateurs d'air rapatriée en France, cela n'a effectivement pas été facile d'intégrer l'écoconception dans la chaîne de production. Nos partenaires étaient des entreprises historiques et reconnues, bien implantées dans les Pays de la Loire et quand on leur a montré notre cahier des charges - qui nécessitait des investissements - elles nous ont d'abord regardés de travers. Et puis, elles y ont vu une possibilité d'évoluer sur cette tendance de fond et d'acquérir des connaissances dans le domaine en travaillant avec nous.

B.L. : l'ADEME sensibilise toutes les entreprises, mais un tel changement de perspectives pour un chef d'entreprise peut prendre du temps. L'ADEME passe des messages, pointe les changements en cours et fait en sorte que les dirigeants sachent qu'on peut les accompagner via nos nombreux relais sur le terrain, ou

Thierry Ricci,
Fondateur et Dirigeant de NatéoSanté

CE QUI ÉTAIT DIFFÉRENCIANT À L'ÉPOQUE EST AUJOURD'HUI UN ARGUMENT DE VENTE

directement sur notre plateforme Agir pour la transition. Grâce aux chambres consulaires (Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et de l'Industrie) et aux regroupements interprofessionnels comme Novabuild, Cluster du BTP en Pays de la Loire ou Atlansun par exemple, le réseau de la filière solaire dans la région, ceux qui veulent entamer une transition écologique savent qu'on est là pour les accompagner.

Quel rôle peut également jouer la collectivité dans l'accompagnement de la transition écologique de la société ?

J-M.B. : elle doit animer, coordonner les différentes forces en action sur son territoire, les mettre en réseau, les accompagner dans leur démarche de transition grâce aux partenariats développés avec les chambres consulaires. Elle doit également avoir un rôle de catalyseur en sachant écouter les besoins et les attentes de la société pour mettre en cohérence son action publique. Enfin, elle se doit d'être exemplaire en s'engageant elle aussi dans cette démarche, à travers par exemple l'audit ou la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Peut-on dire que la transition écologique représente une opportunité, notamment en termes de business ? Et pour un territoire ?

J-M.B. : pour un territoire comme le nôtre, la transition écologique est forcément synonyme d'opportunités, en particulier pour les secteurs du tourisme, de l'agriculture ou de l'industrie. Elle donne lieu à un cercle vertueux d'engagements entre élus et acteurs économiques, crée des emplois et génère des innovations.

T.R. : ce qui était perçu comme différenciant, voire marginal à l'époque, est aujourd'hui un argument de vente et un critère de choix pour les consommateurs. Désormais, les clients creusent, ce qui est intéressant pour les entreprises engagées dans une démarche sincère. Cela enrichit notre argumentaire de vente et nous permet de remporter des marchés en France, mais aussi beaucoup à l'étranger, grâce notamment à la réparabilité, la durabilité de nos produits, à 98 % recyclables.

B.L. : cette démarche peut effectivement être un argument de vente. Certains fabricants de meubles, par exemple, communiquent aujourd'hui exclusivement sur leurs produits écoconçus. Elle s'adresse à un public empreint de cette sensibilité environnementale et surtout, prêt à consacrer plus de budget pour ces produits responsables. Clairement, au départ, on ne gagne pas de parts de marché, mais on prépare le changement de société qui s'opère actuellement. Les entreprises doivent y penser : les clients sont de plus en plus sensibles à l'environnement et s'intéressent aux produits qu'ils achètent. Ces changements constituent de véritables opportunités. La responsabilité écologique sert aussi à se différencier et à capter une clientèle plus sensible aux enjeux climatiques, c'est un avantage concurrentiel.

T.R. : mais l'argument commercial n'est pas le seul avantage. Il y a aussi dans l'écoconception une dimension sociétale dont on ne peut plus se passer si on veut mettre des gens compétents et impliqués autour de la table. Aujourd'hui, je reçois des candidatures parce qu'on produit en France et qu'on maîtrise notre impact environnemental. Cela fait sens et crée la cohésion nécessaire à la réalisation d'un projet •

LA RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE SERT AUSSI À SE DIFFÉRENCIER, C'EST UN AVANTAGE CONCURRENTIEL

Benoit Lacroix, Directeur régional adjoint ADEME Pays de la Loire

60

ACTIONS PRÉVUES DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) INITIÉ PAR L'AGGLO.

Pour en savoir plus : www.pornicagglo.fr/plan-climat-air-et-energie/

PERSPIRANCE CONSTRUCTION BOIS

Matériaux biosourcés : performants et écologiques

©Jean-Dominique Billaud

Installée à Cheix-en-Retz*, l'entreprise Perspirance est spécialisée dans l'isolation thermique et la construction bois. Son pari : réussir à construire un habitat sain, avec le minimum d'impact environnemental.

Lorsque Matthieu Normand et Erwan Le Goff - charpentiers et menuisiers de formation - ont l'opportunité de reprendre les rênes de l'entreprise en 2018, ils n'hésitent pas : « l'objet de Perspirance était d'autant plus intéressant qu'il s'agissait d'utiliser des procédés de construction écologiques et novateurs », explique Matthieu Normand. L'activité de la société : l'isolation, la charpente, l'extension ou la surélévation, et la construction de maisons neuves en ossature bois. « Notre ADN, c'est de mettre en œuvre des solutions permettant aux bâtiments d'être plus économes en énergie ». Écologiques, ces solutions s'appuient sur des matériaux biosourcés tels que la ouate de cellulose ou le béton de chanvre, très performants thermiquement, mais également recyclables.

Rendre l'habitat écologique accessible

Pour Matthieu Normand et Erwan Le Goff, les dernières règlementations thermiques dans le secteur du logement sont de véritables avancées en faveur de la construction écologique. Quant à la question financière, « elle ne doit pas être un frein. Notre entreprise est agréée RGE** pour permettre à nos clients d'accéder à des subventions. Sinon, nous les accompagnons pour savoir ce qu'ils peuvent faire pour réduire leurs frais et réaliser leur projet, en participant à la démolition ou en diminuant un peu la surface de construction par exemple. À long terme, ils feront des économies d'énergie et seront donc gagnants ».

Prix régional de la construction bois

En 2021, Perspirance a obtenu le Prix de la construction bois en Pays de la Loire pour la réhabilitation de bureaux de l'agence d'architectes Can-ia, intégrant une isolation thermique par l'extérieur en fibre de bois, ouate de cellulose et béton de chanvre.

*Uniquement les entrepôts de stockage, le siège se situant au Pellerin.
** Reconnu garant de l'environnement*

TGSA - TRANSPORTS GIBOULEAU

L'ÉCOLOGIE DANS LES GÈNES

Allier transport routier et responsabilité écologique ? C'est le défi relevé par l'entreprise TGSA, installée dans le Pays de Retz depuis 1976. Un engagement responsable et volontaire lui ayant valu en 2020 l'obtention du Label Objectif CO_2.

« Mon père a été le premier transporteur du secteur à mettre en place des tournées circulaires et pas de simples allers-retours », se souvient Jean-Noël Gibouleau quand on l'interroge sur les origines de son engagement, avec son frère Pierrick, pour une économie verte. Entreprise familiale, la SAS est spécialisée dans le transport de granulats, matériaux de construction et enlèvement de déchets en Loire-Atlantique principalement.

Réduire les kilomètres à vide

En 2011, le duo fraternel adhère à la charte CO_2, un programme de l'ADEME pour encourager les entreprises de transport à consommer moins de carburant. « Ces bonnes pratiques - des véhicules propres et des chauffeurs formés à l'éco-conduite notamment - on les appliquait déjà », résume le chef d'entreprise. L'échelon supérieur, c'est le label Objectif CO_2 que les Transports Gibouleau ont obtenu en 2020. « Il s'agit cette fois d'engagements chiffrés sur la réduction de la consommation de carburant. C'est une culture d'entreprise. Pour que cela fonctionne, chacun doit être impliqué au quotidien ».

Pour obtenir ce label - un engagement sur trois ans renouvelable - l'entreprise a dû optimiser les déplacements et limiter le nombre de kilomètres à vide. Et ça marche : « en plus du siège, TGSA compte trois dépôts de camions. On organise des co-voiturages et nos chauffeurs rentrent en véhicule léger. Au lieu de consommer 34 litres aux 100 km, on n'en consomme plus que 4 », démontre Jean-Noël Gibouleau. En 10 ans, TGSA a ainsi réussi à réduire de 25 % ses kilomètres à vide.

Jean-Noël Gibouleau, Président TGSA

C'EST UNE CULTURE D'ENTREPRISE, CHACUN DOIT ÊTRE IMPLIQUÉ AU QUOTIDIEN

Un modèle gagnant-gagnant

Tous les chauffeurs sont formés en interne à l'éco-conduite et doivent atteindre des objectifs. « On a mis en place une incitation à bien faire avec des contrats d'intéressement : moins ils consomment, plus on partage les richesses ». Finalement, chacun est gagnant : la consommation raisonnée de carburant contribue à faire des économies, bénéficie aux salariés et réduit les émissions de gaz à effet de serre. « Et désormais, on peut valoriser cette façon de travailler auprès de nos clients qui y sont sensibilisés et y voient des avantages pour eux, ce qui était moins le cas avant la crise sanitaire », conclut Jean-Noël Gibouleau. En 2022, nous voulons continuer à réduire notre consommation de carburant en optimisant les pratiques directement sur les sites de nos clients. L'objectif est de travailler avec les CSSCT* des entreprises et d'en faire de véritables partenaires.

EN CHIFFRES

+60 *salariés*

52 *poids-lourds*

+60 *semi-remorques*

+20 *utilitaires*

* *Commission santé, sécurité et conditions de travail*

L'ENVIRONNEMENT, UN ENJEU IMPORTANT POUR PLUS DE 9 FRANÇAIS SUR 10

59 %

DES CONSOMMATEURS SONT DISPOSÉS À PAYER UN PRODUIT OU UN SERVICE PLUS CHER SI L'ENTREPRISE QUI LE VEND EST ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT.

90 % attendent des actions des pouvoirs publics, mais comptent aussi sur les entreprises pour agir en faveur de l'environnement.

POUR LES ENTREPRISES, L'ACCÈS AUX MARCHÉS DÉPEND DE LEUR CAPACITÉ À OPÉRER LEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET À FAIRE CONNAÎTRE LEUR ENGAGEMENT

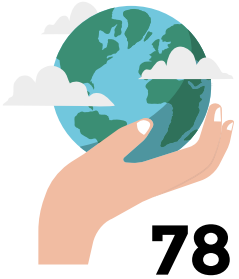

78 % des salariés préfèrent rejoindre une entreprise engagée pour la transition écologique.

68 % SOUHAITENT ÊTRE DAVANTAGE FORMÉS AUX QUESTIONS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

L'ÉCONOMIE VERTE
MÉTIERS ET EMPLOIS

FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE, LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DEVIENT UN IMPÉRATIF AUQUEL DE PLUS EN PLUS DE FRANÇAIS SONT SENSIBLES. FAISANT ÉMERGER DE NOUVEAUX MARCHÉS ET ACTIVITÉS, ELLE RÉVOLUTIONNE NÉCESSAIREMENT LE MONDE DU TRAVAIL EN APPELANT À UN ENRICHISSEMENT, VOIRE À UN RENOUVELLEMENT, DES COMPÉTENCES. LE GOUVERNEMENT EN FAIT D'AILLEURS L'UN DES LEVIERS DE LA REPRISE ET DE LA TRANSFORMATION DE NOTRE ÉCONOMIE.

UN IMPACT SUR LES MÉTIERS ET LES COMPÉTENCES

AUJOURD'HUI

4 MILLIONS de professionnels exercent un métier de l'économie verte ou verdissante (énergie et eau, traitement des déchets et des pollutions, protection de la nature, agriculture, sylviculture, industrie, tourisme, animation, recherche, bâtiment, transport, etc.).

DEMAIN

17 % des intentions d'embauche concernent les métiers de l'économie verte en France. Dans le monde, 24 millions d'emplois pourraient être créés dans ce secteur d'ici 2030.

DES OPPORTUNITÉS À SAISIR

250 MILLIONS D'EUROS

C'est le budget du Plan d'accélération de la transition écologique des TPE et PME, lancé en 2020 par le Ministère de la Transition écologique, Bpifrance et l'ADEME pour accompagner 1 000 entreprises d'ici 2025.

LE MOT

GREENTECH

Incontournables de la transition écologique, ces entreprises agissent pour l'environnement en développant des technologies de pointe dans tous les secteurs (énergie, agriculture, mobilité, construction, etc.).

800

C'est le nombre de greentech comptabilisées par Bpifrance, pour un chiffre d'affaires moyen de 1,4 million d'euros.

Sources - Les Français et la transition énergétique, étude Harris Interactive, août 2020 - Les salariés et la transition écologique dans les entreprises, CSA, juin 2021 - Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte - Organisation internationale du travail, Emplois et perspectives sociales de l'économie verte, 2018 - Panorama des greentech, startups et PME innovantes

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

LEVIER DE CROISSANCE & D'INNOVATION

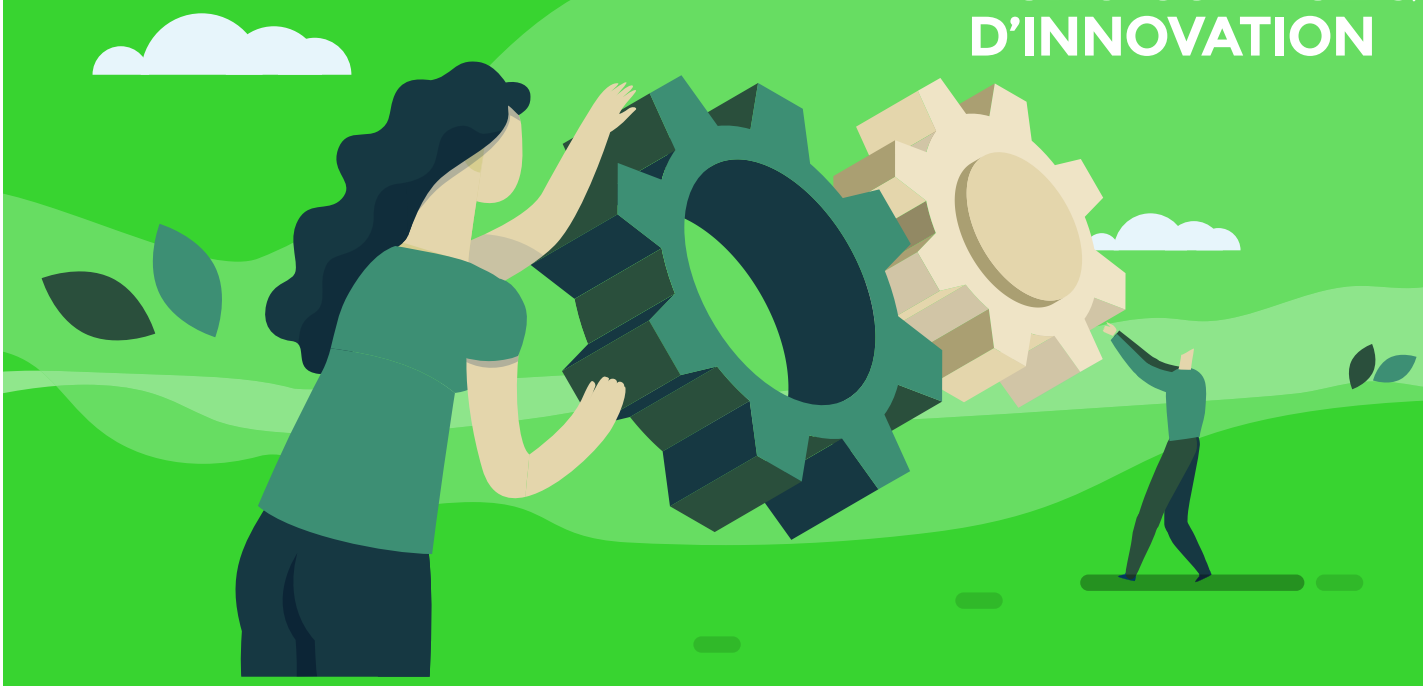

GÉNÉRATRICE DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS, PORTEUSE DE VALEURS, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PERMET AUX ENTREPRISES D'IMAGINER UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LIMITER LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET LE GASPILLAGE DES RESSOURCES. MAIS, DU CONCEPT À LA CONCRÉTISATION, COMMENT ENGAGER CETTE DÉMARCHE ?

EN CHIFFRES

En 2019

2 tonnes

de déchets électroniques collectées grâce à l'action commune de 17 entreprises adhérentes du club d'entreprises Cœur de Retz Entreprises et de la CCI.

Début 2020

1 tonne

de déchets électroniques collectée grâce à l'action commune de 16 entreprises adhérentes du club d'entreprises Cœur de Retz Entreprises et de la CCI.

ENTRETIEN AVEC
MICHELLE DELCROIX-FIALEIX
Conseillère Environnement, Développement durable et Économie circulaire à la CCI de Nantes Saint-Nazaire

L'INTÉRÊT EST RÉEL, TANT EN TERMES D'ÉCONOMIE, QUE DE SYNERGIE OU DE CRÉATION D'OPPORTUNITÉS

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

C'est l'idée que désormais, tous les acteurs d'un territoire – collectivités, entreprises, habitants – doivent prendre en compte la tension existant sur les ressources pour fonctionner différemment. À travers elle, il s'agit d'éviter tout gaspillage et de prolonger le plus longtemps possible la vie des produits, ou en tout cas, l'utilisation de la matière dans son cycle de vie. Au quotidien, cela implique un changement de posture : faire réparer plutôt que jeter, produire moins de déchets, produire des produits mieux conçus et réparables. À l'échelle d'un territoire, cela signifie aussi de réfléchir à la manière dont les acteurs économiques peuvent se fédérer pour trouver des mutualisations interentreprises ou pour optimiser la matière, l'eau, l'énergie, etc.

Quels sont les freins à lever ?

Le principal frein concerne les entreprises qui ne sont pas encore engagées dans une démarche de travail collaborative avec les entreprises voisines, et qui ne s'informent pas des actions mises en place par les collectivités ou les chambres consulaires, comme la CCI. L'intérêt est pourtant réel, tant en termes d'économie, que de synergie ou de création d'opportunités.

L'autre frein, c'est le fait de devoir changer : le temps de la surconsommation est révolu. Les entreprises doivent donc opérer, pour certaines, une révolution. Mais je constate qu'elles sont de plus en plus sensibles au sujet de l'économie circulaire : naturellement, elles n'aiment ni jeter ni gaspiller. Dirigeants et collaborateurs peuvent devenir de vrais moteurs, nous le voyons au travers de nos enquêtes. Beaucoup comprennent que l'économie circulaire peut être une source d'économie, notamment grâce à l'apparition de nouvelles solutions ou de nouveaux services tels que le reconditionnement d'appareils électroniques qui leur permet de revendre leurs équipements ou de se rééquiper à des coûts plus bas ou avec du matériel de seconde main.

Le territoire de Pornic agglo Pays de Retz est-il moteur en la matière ?

Certaines entreprises sont engagées depuis longtemps dans cette démarche : NatéoSanté, les Toiles de l'Ouest, UpCycle Mobilier, l'Agencement Design Nantais, etc. En parallèle, nous avons mis en place un

LES 5 ÉTAPES POUR PASSER À L'ACTION

1 IDENTIFICATION DES FLUX
Évaluation pour bâtir un plan d'actions environnementales et économiques appropriées.

2 INTÉGRATION À LA PLATEFORME ACTIF
Cartographie des flux pour connaître les synergies possibles entre entreprises et ainsi identifier des opportunités nouvelles.

3 MISE EN RELATION ET ÉTUDE DE FAISABILITÉ
La CCI vous aide à identifier les partenaires pour les échanges de flux.

4 MONTAGE DE PROJET
La CCI vous accompagne dans l'aide à la maîtrise d'ouvrage, la recherche de financements, le montage des dossiers et des projets, etc.

5 MISE EN ŒUVRE DU PROJET
La CCI vous suit et vous propose un bilan sur les mesures mises en place et sur les projets montés.

ET SUR LE TERRITOIRE ...

partenariat avec Pornic agglo Pays de Retz pour renforcer la transition écologique des entreprises et mener des actions conjointes sur ces sujets. En octobre 2021, un premier atelier a eu lieu en présence des entreprises précitées et d'entreprises intéressées, avec les clubs Force 8 et Cœur de Retz Entreprises. Nous souhaitions démontrer que l'économie circulaire est un sujet concret, facteur de solutions au bénéfice des entreprises. Nous procédons maintenant à un diagnostic auprès des différents dirigeants pour recueillir leurs interrogations et leurs attentes. Un atelier de synthèse aura bientôt lieu, avec ensuite, la mise en œuvre d'actions.

Comment la CCI accompagne-t-elle un acteur économique souhaitant engager ce type de démarche ?

Au cours d'un entretien, nous questionnons l'entreprise sur son fonctionnement et identifions des sujets en lien avec l'économie circulaire afin de savoir ce qui est optimisable ou mutualisable. Cela peut par exemple être le cas de surfaces inoccupées, de chutes de matière ou d'équipements inutilisés... mais profitables à d'autres entreprises. Cela concerne aussi l'optimisation des temps de formation, et même des compétences. Nous les accompagnons ensuite dans le montage de leurs projets, de leur concrétisation et de leur évaluation •

Matthieu Normand et Erwan Le Goff

PERSPIRANCE

ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET BÂTIMENT, UN DÉFI À RELEVER

Chez nous, l'économie circulaire est une démarche en constante progression, à commencer par les matériaux que nous utilisons. Biosourcés, tous sont fabriqués en France : la ouate de cellulose vient de Bretagne, le chanvre des Ardennes et le bois - principalement du douglas, non traité - est issu de forêts françaises gérées durablement. De cette manière, nous réduisons notre bilan carbone de l'amont à l'aval : ces matériaux sont vertueux à toutes les étapes de leur vie, de leur production jusqu'à leur éventuelle valorisation. Sur les chantiers, nous trions bien sûr nos déchets - c'est une obligation légale - mais nous voulons aller plus loin : pour nos chutes de bois, nous aimerions créer une zone de réemploi dans nos locaux afin de les proposer aux particuliers.

Pour nous, les entreprises du bâtiment doivent s'engager plus fortement dans la transition écologique, notre secteur étant un des principaux pollueurs. Les pouvoirs publics doivent aussi s'engager en soutenant mieux les filières du chanvre ou du bois. Valorisation de l'économie locale et verte, redynamisation du secteur agricole, stockage du Co_2, performances thermiques répondant aux normes exigées par les nouvelles réglementations, réemploi, recyclabilité, etc. Elles cochent toutes les cases de l'économie circulaire.

EN CHIFFRES

46

millions de tonnes de déchets générées chaque année par le secteur du bâtiment, dont 49 % proviennent de la démolition, 38 % de la réhabilitation et 13 % de la construction neuve. Moins de 50 % de ces déchets sont valorisés.

x3

En 30 ans, la France a triplé sa surface dédiée à la production de chanvre, elle est le 1er producteur en Europe et le 3e mondial.

Sources : Ministère de la Transition écologique, France Agrimer

AGENCEMENT DESIGN NANTAIS

A.D.N. du déchet industriel au mobilier haut de gamme

L'ENTREPRISE AGENCEMENT DESIGN NANTAIS (A.D.N.) PROPOSE À SES CLIENTS DES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET DU MOBILIER EN BOIS ET EN MÉTAL. ÉCOCONÇUS, LES MEUBLES SIGNÉS PAR GAËTAN PICARD, SON DIRIGEANT, SONT ISSUS EN GRANDE PARTIE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE. PORTRAIT D'UN ENTREPRENEUR QUI SE REVENDIQUE ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

« Je voulais montrer qu'on peut concevoir des meubles beaux et durables avec de la palette en bois, un déchet industriel ». Gaëtan Picard est le créateur de l'entreprise Agencement Design Nantais (A.D.N.), installée depuis deux ans à Cheix-en-Retz. L'entrepreneur fabrique du mobilier et aménage des espaces intérieurs pour des professionnels – bars, restaurants, salons de coiffure – et des particuliers. Du sur-mesure, en bois et en acier.

Le travail du bois, il l'a chevillé au corps depuis l'enfance, quand son père lui a transmis sa passion pour la construction de meubles. Ce Charentais de 37 ans, ancien directeur d'une structure nautique, s'est lancé dans cette activité en tant qu'autoentrepreneur à Boulogne-sur-Mer (Nord) avant de venir s'installer voilà cinq ans dans la région nantaise. Autodidacte, il lui a suffi de participer à un salon de l'habitat pour trouver ses premiers clients. Un parcours atypique pour cet artisan-créateur qui aime les espaces tout aussi atypiques.

Gaëtan Picard, créateur de l'entreprise A.D.N.

Les déchets des entreprises voisines

Depuis le début de son histoire entrepreneuriale, **l'écoconception et l'économie circulaire sont au cœur de la démarche de l'artisan** : ses meubles sont en effet écoconçus avec des déchets industriels en bois, des palettes et des douelles, ces planches utilisées dans l'art de la tonnellerie. « Dénicher de gros volumes n'a pas été une mince affaire, explique Gaëtan Picard. Il a fallu faire du porte-à-porte. Aujourd'hui, j'ai créé des partenariats solides avec les entreprises du secteur qui ont choisi de valoriser leurs déchets via A.D.N. », toutes sont situées à Cheix-en-Retz, ou à proximité. Hêtre, chêne ou frêne, le bois massif qu'il utilise aussi dans son travail provient de forêts françaises. « On s'approvisionne uniquement dans des dépôts du secteur, à Machecoul et à Nantes. Bien sûr, on ne travaille jamais le bois exotique. »

Pour son projet, le trentenaire a décroché une enveloppe de l'ADEME dans le cadre du dispositif France Relance, déployé par le Gouvernement pour accompagner la transition écologique des entreprises. Un précieux coup de pouce financier qui lui a permis d'aménager les 200 m² de son atelier à Cheix-en-Retz, de s'équiper en machines supplémentaires et en véhicules. Actuellement seul à la barre, il prévoit d'embaucher deux salariés en 2022.

Une démarche de sensibilisation

Avec sa double compétence bois et acier - un mariage idéal - il propose à ses clients un produit clé en main, de la conception à la pause. « Les clients viennent vers l'atelier parce qu'ils nous ont découverts sur Internet ou grâce au bouche-à-oreille ». Certains ont pu découvrir le travail d'A.D.N. chez des amis ou dans des commerces de la région – Le Cabanon à Noirmoutier, le Jéroboam ou le Painbar à Nantes. Certains sont sensibilisés à l'économie circulaire, d'autres pas du tout. « Mais on peut les sensibiliser. C'est notre force, c'est aussi notre responsabilité d'entrepreneurs. **En tant qu'acteur du changement, on se positionne comme force de proposition pour une nouvelle façon de consommer** ». Consommer moins, mais mieux •

Yann Genin, Directeur

LA RESSOURCERIE « LE RÉSERVOIR »

QUAND LA SECONDE MAIN FAIT CARTON PLEIN

EN CHIFFRES

3

boutiques de réemploi (Le Pellerin, Sainte-Pazanne et Saint-Brevin, ces deux dernières faisant également lieux de tri et de valorisation).

85 %

des objets et matières retraités (pour être valorisés ou revendus) sont issus d'apports volontaires aux ressourceries.

**Anciennement « L'Atelier du Retz Emploi »*

Faire de la seconde main un modèle économique à part entière, c'est le parti pris du Réservoir*, l'association regroupant l'ensemble des ressourceries de Pornic agglo Pays de Retz. Ou comment, en donnant une nouvelle vie aux objets, réussir à conjuguer enjeux sociaux, économiques et écologiques et permettre un changement de regard sur la consommation.

Collecter, valoriser ou vendre, sensibiliser. Voilà la mission que se donne l'association Le Réservoir, tout comme le réseau des 176 ressourceries de France dont elle fait partie. « Les ressourceries ont clairement le vent en poupe, se réjouit Yann Genin, le directeur de l'association. C'est une véritable évolution, car longtemps, elles ont eu l'image d'être des structures vieillottes, s'adressant surtout à des personnes défavorisées ». Clairement, ce n'est aujourd'hui plus le cas, puisque depuis quelques années, l'association voit sa fréquentation et ses ventes augmenter. **« Il y a une prise de conscience : les consommateurs sont de plus en plus nombreux à ne plus vouloir acheter inutilement** ou à se rendre compte qu'il ne faut plus jeter, car leurs objets peuvent avoir une seconde vie. Dans une ressourcerie, on achète à des prix plus bas et il n'y a pas d'emballages inutiles. Nous sommes dans une logique économique, écologique et sociale ».

Des emplois et des activités pérennes

Mais pas que : l'association entend prouver que son modèle économique est viable, tout autant que pourvoyeur d'opportunités et d'emplois : « il y a quelques années, l'association dépendait fortement des subventions publiques, se souvient Yann Genin. Nous avons donc entièrement revu notre fonctionnement afin de ne plus être considérés comme une utopie, mais au contraire comme une structure porteuse de croissance ». Et cela fonctionne, puisque l'association emploie actuellement 17 salariés (dont 16 en CDI) avec bientôt l'embauche de 2 autres collaborateurs, et que la ressourcerie de Saint-Brevin (la plus importante de l'association) deviendra bientôt propriétaire de ses locaux en passant de 265 à 800 m² de surface. Pour Yann Genin, pas de doute : **« les entreprises n'ont plus le choix… Economie et écologie doivent devenir indissociables.** Nous sommes encore sur le terrain de l'expérimentation, mais il faut y aller. Le Réservoir est la preuve que le changement est possible ! »

ACCÉLÉREZ LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE VOTRE ENTREPRISE

1 *Financez vos projets*

Établissement public sous la tutelle du Ministère de la Transition écologique, l'ADEME est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Elle accompagne et finance les projets et démarches des entreprises pour la transition écologique. Énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols… l'ADEME peut contribuer à la réalisation concrète de vos projets mais aussi vous accompagner dans la réalisation d'études et diagnostics en amont.

→ Après acceptation de votre dossier, un contrat de financement vous sera attribué.

2 *Optimisez votre TPE/PME*

Vous êtes une TPE ou une PME, l'ADEME propose de nombreux services d'accompagnement et de financement pour permettre à votre entreprise de se développer, tout en la rendant plus respectueuse de l'environnement.

→ Une stratégie gagnante à valoriser auprès de vos clients, de plus en plus attentifs à l'engagement environnemental des entreprises.

3 *Décarbonez votre entreprise*

La décarbonation de votre activité peut vous paraître ardue, c'est pourquoi l'ADEME vous propose un parcours guidé, étape après étape : structuration de votre projet, audit énergétique de l'entreprise, réduction des consommations, consommation d'énergies décarbonées et valorisation de la démarche auprès des clients.

→ L'ADEME vous accompagne dans la mise en œuvre des actions les plus simples et, pour celles qui nécessitent plus de temps, dans la réalisation d'études ou d'investissements.

LE POINT AVEC
Benoît Lacroix,
Directeur régional adjoint de l'ADEME Pays de la Loire

Bras opérationnel du Gouvernement pour la transition écologique des entreprises, l'ADEME encourage les changements de pratiques, notamment grâce à des accompagnements financiers. Comment les entreprises sont-elles aidées et quelles sont les entreprises concernées ?

Toutes les entreprises peuvent-elles bénéficier d'un accompagnement de l'ADEME ?

Oui, bien sûr ! Mais les cheffes et chefs d'entreprise doivent bien avoir en tête que l'ADEME n'est pas là pour la mise en œuvre des réglementations en matière d'environnement. Elle est le bras droit de l'État pour accompagner les entreprises dans la transition écologique seulement s'il n'y a pas de contraintes réglementaires qui s'appliquent à ces entreprises.
La démarche doit donc être proactive, en amont des réglementations, pour espérer bénéficier d'un soutien financier de l'ADEME. Si une entreprise doit se mettre en conformité avec la réglementation, c'est sur ses propres deniers qu'elle le fera.

De quelles aides peuvent-elles bénéficier?

Bien souvent, le besoin des entreprises est d'abord un besoin de conseil. Pour cela, l'ADEME dispose de relais de terrain : les chambres consulaires, l'association ORACE, les relais Énergies Renouvelables, les services de développement économique de certaines collectivités, etc.

EN CHIFFRES

2 milliards d'euros
c'est le budget 2021-2022 de l'ADEME (national) dédié à une relance de l'économie tout en préservant l'environnement.

256
projets accompagnés par l'ADEME Pays de la Loire en 2020. Selon Benoît Lacroix, ce chiffre a pratiquement doublé en 2021.*

39,8 milliards d'euros
ce sont les aides financières accordées par l'ADEME Pays de la Loire en 2020 (contre 25 millions en 2019) dont 61% pour le Fonds chaleur renouvelable, 30% pour le Fonds déchets et économie circulaire et 9% pour les autres thématiques.

6 157 761 euros
Montant total des 70 opérations accompagnées par l'ADEME en Loire-Atlantique en 2020.

L'ADEME peut financer également certaines études ou investissements. L'ensemble des aides est disponible sur un site dédié : on procède à une recherche selon plusieurs critères (statut, type d'action, région, etc.) et on dépose sa demande d'aide en ligne. En cas d'interrogation sur un dispositif, il est aussi possible de contacter la direction régionale de l'ADEME pour être conseillé. Les demandes d'aides font l'objet d'une instruction par l'ADEME. Aucune aide n'est acquise d'emblée.

→ **https://agirpourlatransition.ademe.fr/**

Pour une TPE, avec peu de moyens, une telle (r)évolution peut sembler effrayante. Comment les rassurer ?

Il existe de nombreuses actions en faveur d'une plus grande responsabilité environnementale qui ne nécessitent pas ou peu d'investissement. Éclairage de nuit, fermeture des portes en fonction des saisons, mises en avant de produits plus éco-responsables, meilleure gestion des déchets, etc. Ce sont des actions simples, peu coûteuses que l'entreprise peut valoriser. Ces pratiques sont promues via les Éco-Défis des commerçants et artisans mis en place par la Chambre de Métiers et pris en charge par l'ADEME. Il s'agit pour l'entreprise d'accomplir au moins deux défis dans trois thématiques différentes pour obtenir le label. Surtout, cela lui permet de bénéficier d'une évaluation des pratiques existantes et de conseils grâce à un suivi individualisé.

→ **https://www.artisanatpaysdelaloire.fr/detail-offre/relever-les-eco-defis**

Pour des investissements plus conséquents, que dire aux entreprises inquiètes pour leur trésorerie ?

Cela va dépendre du dispositif dont bénéficiera l'entreprise, mais généralement pour des investissements conséquents, l'ADEME procède à une avance de 20% et - en fonction de la durée et du montant de l'opération – elle peut procéder à un ou deux versements intermédiaires pour faciliter la démarche de l'entreprise et lui permettre de conserver de la trésorerie. Le paiement du solde est ensuite effectué sur justificatif de la mise en œuvre •

**Le bilan d'activité 2021 sera rendu public en mars 2022.*

CLIKECO

DÉCHETS DANGEREUX : DES SOLUTIONS POUR LES PETITES ENTREPRISES

Clikeco propose aux TPE et PME la collecte de leurs déchets dangereux. Un service clé en main pour ces petites entreprises qui n'ont pas toujours les solutions pour un traitement véritablement adapté de leurs déchets. Explications.

Xavier Thouary, Dirigeant de Clikeco

Pour une petite entreprise, traiter au mieux ses déchets dangereux peut rapidement tourner au casse-tête. Solvants, huiles, chiffons souillés, aérosols, emballages vides, etc. Ces déchets présentent toutefois des risques pour l'Homme et l'environnement et doivent en conséquence être pris en charge dans des filières de traitement adaptées. C'est ce que propose depuis 12 ans Xavier Thouary à la tête de l'agence Clikeco, installée à Sainte-Pazanne. La SARL compte 3 salariés et une intérimaire qui devrait à terme être embauchée. « En lançant cette activité, je voulais aider les entreprises de ma région à adopter le bon geste en toute facilité », précise le dirigeant.

Une valorisation énergétique des déchets

Le concept ? Proposer aux petites entreprises de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine un service clé en main afin qu'elles soient en conformité avec la réglementation, grâce à plus de traçabilité. Les déchets dangereux sont d'abord identifiés en amont, Clikeco apporte ensuite sur site les contenants vides, étiquetés et adaptés aux déchets et à la quantité produite. Dès qu'un de ces contenants est plein, Clikeco revient les collecter. Enfin, les déchets sont acheminés vers les centres de traitement dédiés.

Et après, que deviennent les déchets ? « Le moins que l'on puisse faire, c'est de la valorisation énergétique : les déchets sont brûlés dans des incinérateurs équipés de systèmes de filtration adaptés et transformés en chaleur et/ou en électricité. Pour les flux plus importants, on les confie à des filières de valorisation des matières. On ne fait jamais d'enfouissement et on ne travaille qu'avec des centres de traitement spécialisés pour les déchets dangereux », s'engage Xavier Thouary.

"Nous sommes des fourmis"

La réglementation comme les clients devenant plus exigeants, les entreprises ne peuvent désormais plus ignorer leurs déchets dangereux... Mais sont parfois découragées par les démarches à mettre en place pour des quantités de déchets relativement faibles. « Grâce à nous, ils ont une solution ! Nous sommes des fourmis, nous allons là où personne ne va sans camion, juste avec des petits véhicules utilitaires, assure l'entrepreneur. Nous nous déplaçons même dans des entreprises qui ne jettent que dix aérosols par an ! ». Respectueuse des bonnes pratiques, la démarche est également valorisante pour les salariés des entreprises concernées : leur lieu de travail est sécurisé et ils disposent d'outils adaptés. Enfin, « quand les entreprises commencent à bien trier, elles mènent très souvent en parallèle une réflexion sur le sujet et réduisent leurs déchets ». Un cercle vertueux est alors créé.

EN CHIFFRES

140
tonnes de déchets dangereux collectées en 2021 par Clikeco Loire-Bretagne.

72
heures maximum avant le retrait d'un contenant plein par Clikeco.

LECLERC PORNIC

©Jean-Dominique Billaud

Gilles Brouard, Dirigeant du Leclerc de Pornic

EN CHIFFRES

1 986 m²
de panneaux photovoltaïques posés, fournissant…

425 kWh
d'électricité, permettant de couvrir…

18 %
par an des besoins du magasin.

Des actions et initiatives écoresponsables

Gilles Brouard en est convaincu : en tant que patron de grande surface, il se doit d'agir pour la transition écologique et pour préserver l'identité environnementale du territoire. Une conviction qu'il met en œuvre au travers d'actions concrètes dans le centre commercial Leclerc de Pornic.

« À l'époque où notre magasin a décidé de ne plus distribuer de sacs en plastique, beaucoup de clients n'ont pas compris, se souvient Gilles Brouard, le dirigeant du Leclerc de Pornic. Désormais, rares sont les personnes qui en demandent, venir avec son cabas est devenu un automatisme ». Pour le patron du centre commercial (qui dirige également le Leclerc de Saint-Brevin), l'environnement a toujours été une préoccupation : « pour moi, écologie et grande distribution ne sont pas incompatibles, au contraire : chaque jour, des millions de personnes transitent dans les magasins, nous faisons partie de la vie des Français… Notre secteur a donc un rôle important à jouer auprès des consommateurs. Nous devons faire acte de pédagogie. »

Et pour cela, Gilles Brouard ne manque pas d'idées : ainsi, sur le parking du centre commercial pornicais, presque 2 000 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés sur trois ombrières. « Tout en protégeant les véhicules de nos clients du soleil ou de la pluie, ces structures fourniront très bientôt une partie de l'électricité du magasin. Avec le soleil, on dispose d'une ressource naturelle importante, pourquoi ne pas s'en servir ? ». En parallèle, le parking sera également équipé de bornes de chargement pour voitures électriques et très bientôt, de bornes pour vélos à assistance électrique.

Aller plus loin dans la réduction des déchets.

Demain, très bientôt, le patron du Leclerc de Pornic entend encore expérimenter pour réduire la production de déchets de ses magasins et de ses clients : « pendant la Covid, nous avions déjà lancé le drive sans sacs. Je réfléchis désormais au lancement d'un panier de course réutilisable et consignable ». Son autre ambition serait également de supprimer tous les catalogues distribués dans les boîtes aux lettres - « un gâchis de papier » - pour les remplacer par des communications digitales.

Pour Gilles Brouard, même si chacune de ces actions représente un investissement financier et logistique important, la satisfaction est bien là : « on habite un territoire magnifique où les paysages sont préservés, variés… La mer est une incroyable richesse. On a tout intérêt à sauvegarder tout ça. »

Justine et Alessio Giove, Gérants de l'Éco-Domaine La Fontaine

La Fontaine aux Bretons, entre terre et mer, un havre de paix pour la biodiversité

Engagé depuis deux ans dans une révolution écologique, l'Éco-Domaine La Fontaine se veut aujourd'hui un sanctuaire de la biodiversité. Chaque jour, l'établissement prouve que réalisme économique et cause environnementale se conjuguent en harmonie. Explications.

EN CHIFFRES

3 500 m²
Espace réservé au potager bio en permaculture qui permet d'approvisionner les restaurants et la boutique-épicerie.

2 000 à 4 000
Nombre estimé de bouteilles de vin produites au domaine viticole.

22
logements disponibles à la résidence, de la chambre deux personnes à l'appartement familial.

65 %
Taux d'occupation à la Résidence de Tourisme (hors Covid).

« Quand j'ai visité le domaine avec mon mari, nous en sommes tombés amoureux ». Justine et Alessio Giove sont gérants de l'Éco-Domaine La Fontaine à Pornic depuis près de deux ans. Pour les deux professionnels de l'hôtellerie-restauration, sensibilisés aux enjeux écologiques, impossible de refuser la proposition du propriétaire des lieux : prendre en gérance l'établissement ouvert en 1999 et transformer le domaine en sanctuaire de la biodiversité. Dans ce vaste espace de 12 hectares, le couple, soutenu par le chef permaculteur Mathieu David et une trentaine de salariés déterminés, œuvre pour plus d'autonomie alimentaire, énergétique et des pratiques à l'écoute des cycles de la nature. « On communique beaucoup avec nos visiteurs sur notre démarche, pour qu'ils comprennent bien notre nouvelle identité et surtout pour les sensibiliser à cette philosophie », souligne Justine Giove.

Des formations à la permaculture

Deux restaurants, Terre Gourmande et Mer Nature, accueillent les clients toute l'année. Ceux-ci peuvent également séjourner dans la résidence de charme et profiter d'une promenade au domaine viticole, flâner dans la ferme et les jardins potagers. En parallèle, des ateliers et formations en permaculture sont même organisés. « Pouvoir mettre en place de bout en bout un tel projet, avec une telle diversité d'espaces, de paysages, de productions est une chance incroyable », s'enthousiasme Mathieu David. Pour lui, l'idée n'est surtout pas de créer un établissement en autarcie mais au contraire de nouer des partenariats solides dans le cadre d'une économie régénérative. « Nous souhaitons mettre en commun le plus d'outils possibles avec les entreprises du secteur, engagées dans la même démarche que nous, pour construire ensemble, une économie locale et circulaire », développe le chef-permaculteur de 28 ans.

Bientôt un hôtel à très basse consommation

La mue de l'Éco-Domaine la Fontaine n'est pas encore achevée. Un nouvel hôtel devrait sortir de terre d'ici juillet 2023 : une ambitieuse éco-construction, bâtie dans des matériaux très basse consommation et reliée au système de récupération de pluie du domaine pour en multiplier la capacité. Pour l'Éco-Domaine la Fontaine, l'aventure ne fait que commencer •

Knauf Industries
Vers des emballages en plastique 100% recyclables

Remy Brançon, Directeur de l'usine

Spécialisé dans la fabrication d'emballages en plastique, le groupe mondial Knauf Industries – dont l'une des usines est implantée à la Bernerie-en-Retz – entend faire de la transition écologique une réalité. Chaque jour, l'entreprise s'emploie en effet à améliorer la recyclabilité de ses produits au travers de process de conception innovants.

Producteur de matériaux de construction à travers le monde, le groupe Knauf Industries est également spécialisé dans la fabrication de solutions d'emballage et de protection, notamment pour les marchés de l'agroalimentaire, comme c'est le cas sur son site de la Bernerie-en-Retz.

« Pour nous, le plastique ne doit pas être considéré comme un problème dès lors que son cycle est maîtrisé, explique Remy Brançon, le directeur de l'usine bernerienne. Nous sommes conscients des enjeux que cette matière représente… Mais aussi de toutes les solutions qu'elle apporte en termes de protection ou de sécurité sanitaire. Nous nous sommes donc attelés à la conception de plastiques plus vertueux ». En 2018, Knauf Industries s'est d'abord engagé dans la transition écologique en signant, avec 54 autres entreprises françaises, la Feuille de route de l'économie circulaire (FREC) et en soutenant la loi AGEC contre le gaspillage. « L'évolution des comportements et les questions environnementales ont entraîné plusieurs innovations majeures dans nos modes de fonctionnement, indique Philippe Chanu, le directeur commercial des ventes indirectes en France. Nous avons choisi une nouvelle stratégie : réinventer, réduire, réutiliser, recycler ».

Faire évoluer la plasturgie

Concrètement, l'entreprise - grâce à son laboratoire de recherche intégré « Id lab» - crée de nouveaux matériaux, « intégrant des critères environnementaux dès la phase de conception, afin de réduire ses impacts tout au long de son cycle de vie tout en préservant ses performances », déclare Remy Brançon.

Parmi ces emballages nouvelle génération : R'kap, Ceeloops et Neops, des produits développés à partir de matériaux plastiques non pétrosourcés et 100% recyclables.

EN CHIFFRES

4 000

tonnes de matière recyclées intégrées dans les productions de Knauf Industries d'ici 2023.

En parallèle, l'entreprise a mis en place un service de collecte du PSE* usagé afin de l'intégrer dans ses nouvelles productions : un bel exemple d'économie circulaire.

« Les changements sociétaux, climatiques ou législatifs au niveau mondial ont un impact sur nos activités, constate Philippe Chanu. Le changement est quelque chose de positif : nous y voyons des perspectives et en tant qu'entreprise responsable, le moyen d'améliorer nos pratiques. Notre expertise de la plasturgie peut continuer à évoluer pour mieux s'adapter aux attentes de nos clients et à celles du marché »

**Polystyrène expansé*

BONNES PRATIQUES

3 questions, 3 réponses

Votée en 2015, la loi de transition énergétique entend réduire drastiquement l'empreinte environnementale de la France et générer de nouveaux emplois. Au cœur de cette ambition : les entreprises. Déchets, déplacements, aide à la transition… Quelles sont les mesures leur permettant d'accélérer le changement ?

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS DES ENTREPRISES POUR RÉDUIRE LEURS DÉCHETS ?

La loi prévoit une baisse de 50 % des déchets mis en décharge d'ici 2050. Pour atteindre cet objectif, certains produits en plastique ont été interdits (sacs, vaisselle jetable), et les règles de tri sont en cours d'harmonisation au niveau national. En parallèle, les entreprises produisant plus de 1 100 litres de déchets par semaine ont désormais l'obligation de les trier suivant 5 flux : papiers, plastique, métal, verre et bois. Les déchets doivent ensuite être collectés par un prestataire privé ou par le service public, puis traités au plus près de leur lieu de production. Enfin, le prestataire en charge de la collecte doit remettre à l'entreprise productrice des déchets une attestation annuelle de collecte et valorisation.

Besoin d'aide ? ***Consultez le guide réalisé par l'ADEME*** *qui regroupe un décryptage de la règlementation, des exemples de plans d'action et des astuces pour réduire votre production de déchets.*

- *librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/obligation-tri-5-flux*

ET EN MATIÈRE DE DÉPLACEMENTS ?

La loi de transition énergétique oblige les entreprises de plus de 100 salariés à mettre en place un « Plan de mobilité » (PDM), qui peut aussi être appliqué volontairement par celles qui le souhaitent, quel que soit leur effectif. Sa mise en œuvre apporte de nombreux avantages : limitation de la flotte automobile d'entreprise, diminution de l'accidentologie, valorisation de la démarche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) par des actions concrètes et visibles, etc. Pour les salariés, c'est aussi la possibilité de réduire leurs coûts de déplacements, de diminuer le stress que ceux-ci occasionnent, de se maintenir en meilleure forme, etc. Concrètement, il peut s'agir de la mise en place du covoiturage, d'un parc de véhicules d'entreprise à faibles émissions ou électriques, de la participation à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)…
De nombreux leviers existent !

Besoin d'aide ? ***Consultez le guide réalisé par le Groupement des autorités responsables des transports (GART).*** *Didactique, vous y trouverez une méthodologie complète pour bâtir votre PDM et passer à l'action (diagnostic, plan d'action, mise en œuvre et suivi, évaluations, bonnes pratiques).*

- *www.gart.org/ Guide-GART-FAPM_ Plans-de-mobilité*

LES BÂTIMENTS DES TPE/PME SONT-ILS ÉGALEMENT SOUMIS À UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Chauffés et climatisés, les bâtiments du secteur tertiaire (bureaux, points de vente, hôtels, entrepôts, commerces, etc.) sont responsables de 40 % des consommations énergétiques finales et de 25 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur immobilier. Pour ceux dont la surface de plancher est égale ou supérieure à 1 000 m², la loi de transition énergétique impose de nouvelles obligations afin de réduire les consommations et les impacts environnementaux. Les entreprises doivent en effet agir sur plusieurs fronts, notamment celui de la performance énergétique des bâtiments (isolation thermique, installation de chaudière à condensation ou de panneaux photovoltaïques, etc.). Pour elles, c'est l'opportunité d'entrer pleinement dans la transition énergétique !*

Besoin d'aide ? ***Consultez OPERAT****, la plateforme de recueil et de suivi des consommations d'énergie du secteur tertiaire mise en place par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME. Étapes, financements possibles, calendrier, bonnes pratiques, retours d'expérience et contacts… Vous aurez toutes les clés en main pour répondre à la règlementation dans les meilleures conditions !*

- *operat.ademe.fr*

**Source : Actu Environnement*

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

LAISSEZ LA VOITURE AU GARAGE !

Le forfait mobilités durables vise à diminuer la part de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail. Zoom sur un dispositif qui soutient les mobilités douces.

Forfait mobilités durables : de quoi parle-t-on ?

Depuis le 1er janvier 2020, les employeurs ont la possibilité de prendre en charge les frais de transports dits « à mobilité douce » de leurs salariés, dans le cadre des déplacements domicile-travail. Baptisé Forfait mobilité durable (FMD), cette prise en charge facultative des frais de transports est plafonnée à 500 € par an (600 € si elle est cumulée à la participation à l'abonnement au transport en commun, depuis la promulgation de la loi Climat et Résilience). Exonérée de cotisations et contributions sociales, elle est versée sous forme d'indemnité aux salariés. Celle-ci peut correspondre à un forfait en fonction du nombre de kilomètres parcourus ou encore à une prise en charge partielle ou totale d'un achat ou d'une location.

Qui peut toucher le FMD ?

Tous les salariés de l'entreprise doivent pouvoir bénéficier du FMD dès lors qu'il a été mis en place par accord d'entreprise ou sur décision de l'employeur. Les salariés à temps partiel, qu'ils aient ou non plusieurs employeurs, sont donc également concernés, de même que les intérimaires, apprentis et stagiaires.

EN CHIFFRES

56 %

des salariés se rendent au travail en voiture pour des distances comprises entre 1 et 2 km.

6 km

Pour les trajets de moins de 6 km, le vélo est le transport le plus rapide pour rejoindre son travail.

54 %

Part de responsabilité de la voiture dans les 121 millions de tonnes de CO_2 émises dans le secteur des transports en France en 2018.

38 837 134 km

c'est le nombre estimé de kilomètres parcourus en covoiturage en 2021.

**Sources : Insee 2017, Ministère de la Transition écologique*

Quelles obligations pour le salarié ?

Chaque année, le salarié doit pouvoir fournir à son employeur une attestation sur l'honneur indiquant que les sommes versées ont bien été utilisées dans le cadre de la mobilité douce ou un justificatif d'achat ou de location pour un ou plusieurs des moyens de transport concernés.

Où en est-on aujourd'hui ?

Selon un premier bilan d'étape dévoilé par le Ministère de la Transition écologique en avril 2021, environ 30 % des employeurs avaient validé le dispositif. Lancé juste avant la crise sanitaire, le FMD a encore besoin d'un peu de temps, et de meilleures conditions, pour entrer dans les mœurs.

Quels sont les modes de transport éligibles ?

- Le vélo (personnel ou en location) ;
- La trottinette, mono-roue ou tout autre engin motorisé appartenant au salarié, à l'exclusion du scooter ;
- Le co-voiturage (en tant que conducteur ou passager) ;
- Les engins de déplacements personnels en libre-service ou en location ;
- L'autopartage de véhicules électriques ou hybrides ;
- Les transports en commun (hors remboursement d'abonnements).

GOLF DE PORNIC

De plus en plus green

Golf et développement durable, paradoxe ou réalité ? Pour Eric Borys, le directeur du Golf de Pornic, la transition écologique est en tout cas en cours. Conversion de flore, système d'irrigation, entretien des pelouses ou protection de la biodiversité… Découverte des actions engagées sur le green pornicais.

LE CHIFFRE

49 hectares

18 trous sur 6 km, 13 salariés (administration, enseignement, entretien).

Selon un rapport édité par le Sénat en 2021, le volume d'eau utilisé pour l'irrigation d'un golf de 18 trous est d'environ 5 000 m³/an. Côté entretien, les gazons exigent des traitements contre les maladies ou la pousse de certaines plantes, comme les pâquerettes, jugées indésirables sur le green. **Dans ce contexte, l'équation « golf et écologie » est-elle possible ? « Oui, répond sans hésiter Eric Borys, le directeur du Golf de Pornic.** Nous connaissons ces enjeux depuis longtemps. Depuis 1992, nous réutilisons les eaux usées pour arroser nos espaces de jeux après épuration par la station de Pornic. Ceux-ci sont d'ailleurs dotés d'outils d'aide à l'arrosage afin de n'utiliser que la quantité d'eau strictement nécessaire ».

Conversion de flore et biodiversité

En parallèle, « le golf a engagé un programme d'entretien mécanique du sol afin de réduire drastiquement l'utilisation de produits phytosanitaires ». Une obligation : la loi Labbé qui interdit en effet l'utilisation de ces produits d'ici 2025. « Nous réalisons également une conversion de flore, à savoir le remplacement du green actuel, composé de pâturin – une variété fragile et gourmande en eau – par des agrostides, plus résistantes aux maladies ». Pour préserver la biodiversité, le golf – devenu partenaire de la LPO* et du Muséum d'Histoire naturelle – a installé des nichoirs et des abris un peu partout pour les oiseaux, abeilles, écureuils, insectes. **« Le golf est un écosystème que l'on se doit de maintenir… C'est coûteux, mais nécessaire, surtout si l'on veut que ce sport perdure »**.

**Ligue pour la protection des oiseaux*

TOILES DE L'OUEST - SAINTE PAZANNE

RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME

L'entreprise de voiles d'ombrage Toiles de l'Ouest est bien décidée à ne pas voir ses coupes de toiles non utilisées finir à la poubelle. Son objectif ? Réemployer ces chutes pour en faire des housses, cabas, pochettes… Présentation d'un modèle d'upcycling inspiré et inspirant.

Transformer ses chutes de toiles en produits utiles et durables, c'est le pari que veut relever la société Toiles de l'Ouest. Fondée en 2010 au cœur du Pays de Retz, la petite entreprise artisanale est devenue une SARL de 9 salariés, reprise en 2017 par Marina Cadorel, ancienne directrice financière pour le groupe Leclerc. Spécialisée dans la confection et l'installation de voiles d'ombrage et toiles de pergola, Toiles de l'Ouest se développe autour de produits tels que les bâches de fermeture ou de protection, l'hôtellerie de plein air, les solutions acoustiques… toujours soucieuse d'intégrer à son cahier des charges les enjeux environnementaux. « Nous mettons en avant auprès de nos clients cette démarche responsable. Ils savent qu'ils vont investir dans un produit qualitatif vendu par une entreprise éco-responsable. Cela fait sens pour eux aujourd'hui », explique Marina Cadorel.

*Fabrication française et upcycling**

Concrètement, l'entrepreneuse a fait le choix du made in France et du local : « nos toiles sont estampillées Serge Ferrari, fabricant français et fondateur du premier réseau de confectionneurs français dont nous sommes membres. C'est l'assurance de produits durables et totalement recyclables ». En parallèle, tout se passe dans l'atelier de Sainte-Pazanne : les projets y sont dessinés, les toiles découpées et cousues.

Mais la démarche éco-responsable ne s'arrête pas là : l'entreprise a en effet entamé une profonde réflexion sur le réemploi des chutes. « Pour moi, il était inenvisageable de jeter ce produit très qualitatif, se souvient la dirigeante. Alors que sur une découpe, on utilise en moyenne 80 % de la toile, je souhaitais exploiter le produit dans sa quasi-totalité ». Chaque année, 900 kilos de chutes de toiles sont donc désormais générés.

Un partenariat réussi avec une entreprise locale

Grâce au réemploi, l'entreprise s'est lancée dans la confection de poufs, cabas, pochettes, etc. « On propose aussi à nos clients des sacs dans lesquels ils peuvent ranger leur toile d'ombrage », ajoute Marina Cadorel. Difficile toutefois de confectionner en interne certains objets pour l'entreprise dont ce n'est pas la spécialité. Un partenariat a donc été mis en place avec l'atelier de couture Lilokawa, une entreprise de réinsertion basée en Loire-Atlantique. En 2020, 195 m² de toiles ont ainsi été réemployés grâce à ce projet, et Toiles de l'Ouest a pu passer de plus de 25 % de toiles non utilisées à seulement 5 % à 10 % . « Il y a des débouchés pour ces produits. On espère à l'avenir embaucher une personne à plein temps pour une mise en place pérenne de cette nouvelle gamme » •

"C'est l'assurance de produits durables et totalement recyclables"

EN CHIFFRES

10 000 m²

de toile travaillés chaque année.

600

kilos de toile réemployés sur les 900 kilos de chutes annuelles.

**Ou surcyclage, qui consiste à transformer un produit pour lui donner une seconde vie.*

Sortir des sentiers battus !

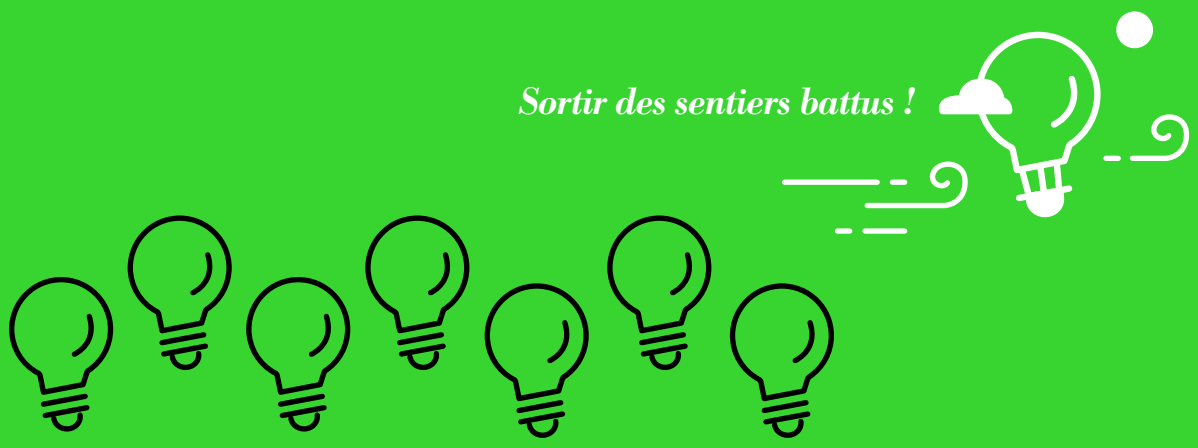

PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
2 rue du Dr Ange Guépin
Z.A.C. de la Chaussée
44215 PORNIC CEDEX
Tél. 02 51 74 07 16
contact@pornicagglo.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel Brard • **Rédactrice en chef** : Sophie Bernadet • **Conception graphique et éditoriale** : Liner Communication / MorganView • **Rédaction** : Marie Hérault, Dorothée Duchemin • **Photos** : Hadrien Brunner, sauf mentions contraires